

DISCOURS DE SEM. ABDOULAYE DIOP, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES SUR LA SITUATION AU MALI

NEW YORK, le 11 JANVIER 2016

Monsieur le Président

Permettez-moi à l'entame de mon propos, de renouveler les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali, à votre pays, la République de l'Uruguay pour son élection, le 16 octobre 2015 au Conseil de sécurité, en qualité de membre non permanent.

Je voudrais me réjouir tout particulièrement de vous voir présider le Conseil de sécurité pour ce mois de Janvier 2016, qui coïncide avec le début du mandat de votre pays au sein de cette instance.

Qu'il me soit également permis d'exprimer l'appréciation positive de ma délégation pour la manière remarquable avec laquelle les Etats-Unis d'Amérique ont conduit les travaux du Conseil au cours du mois dernier avec, à la clef, l'adoption d'importantes résolutions, notamment la 2253 (2015) sur DAESH, et la 2258 (2015) sur la Syrie.

Je renouvelle les félicitations de ma délégation à l'Egypte, au Sénégal, au Japon et à l'Ukraine pour leur brillante élection en qualité de membres non permanents du Conseil de sécurité. La délégation du Mali voudrait assurer tous ces nouveaux membres de son entière et totale collaboration.

Monsieur le Président

Je voudrais aussi saluer le Chili, la Jordanie, la Lituanie, le Nigeria et le Tchad dont le mandat s'est achevé le 31 décembre dernier et leur exprimer notre reconnaissance pour le rôle ô combien important qu'ils ont joué au sein du Conseil de sécurité dans le règlement de la crise multidimensionnelle qui a ébranlé en 2012 mon pays, le Mali.

A tous les membres du Conseil de sécurité, permanents et non permanents ainsi qu'à l'ensemble de la Communauté internationale, je tiens, au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, du peuple et du Gouvernement du Mali, à rendre un vibrant hommage pour le soutien et l'élan de solidarité dont mon pays a bénéficié durant cette crise.

Au Secrétaire général, Monsieur Ban Ki-moon, à l'Algérie, Chef de file de la Médiation internationale et Président du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, à l'Union africaine, à la CEDEAO, à l'Union européenne, à l'OCI, à la France, au Burkina Faso, à la Mauritanie, au Nigeria, au Niger, au Tchad et aux Etats-Unis d'Amérique, qui n'ont ménagé aucun effort pour la restauration de la paix et de la stabilité au Mali, je voudrais réitérer ici notre profonde gratitude.

Entre toutes symboliques, je voudrais m'incliner pieusement devant la mémoire de toutes les victimes, civiles comme militaires, nationales comme étrangères, qui ont perdu la vie au cours de la crise malienne et exprimer notre reconnaissance aux Nations Unies et aux pays contributeurs de troupes pour tous les sacrifices consentis.

Monsieur le Président,

La délégation du Mali salue Monsieur Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je voudrais à ce propos faire trois remarques préliminaires :

1. La détermination du Gouvernement du Mali à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation est ferme et totale. Dans ce cadre, ma délégation se félicite de la dynamique positive amorcée, ces derniers mois, par les mouvements signataires.

2. Aujourd'hui, la recrudescence des attaques terroristes constitue la principale entrave à la mise en œuvre de l'Accord.

En effet, les groupes terroristes ont réinvesti le terrain, agissent désormais à visage découvert pour intimider les communautés et ont étendu leurs actions à des cibles stratégiques, notamment hôtelières, comme l'attestent, entre autres les attentats meurtriers au Byblos de Sévaré et au Radisson Blu de Bamako.

3. Des avancées significatives ont été enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord sous le leadership du Président de la République Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, malgré les difficultés rencontrées inhérentes à tout processus de cette nature.

Monsieur le Président,

Il vous souviendra que le 06 octobre 2015, à l'occasion d'un exercice similaire, la délégation du Mali a entretenu le Conseil de sécurité sur les actions et initiatives menées par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation.

Ces actions et initiatives se sont poursuivies avec l'appui de nos partenaires. Le Gouvernement a élaboré et présenté un plan d'action, cadre de référence pour la mise en œuvre de l'Accord, avec un chronogramme et un calendrier précis.

Aussi, me plait-il de vous faire le point des actions et mesures institutionnelles prises, ainsi qu'il suit :

1. Dans le domaine du développement économique, social et culturel :

Tel que prévu par l'Accord, la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali a été organisée, conjointement par le Gouvernement du Mali et l'OCDE, le 22 octobre 2015 à Paris.

Y ont participé les représentants des parties signataires de l'Accord, la société civile et le secteur privé maliens et internationaux, ainsi que 64 pays et organisations internationales partenaires.

La cérémonie d'ouverture était placée sous la co-présidence des Chefs d'Etat du Mali et de la France et du Secrétaire général de l'OCDE.

A cette occasion, le Gouvernement du Mali a exprimé sa détermination à créer les conditions de l'accélération de la croissance à l'échelle du Mali tout entier. Il a réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre une décentralisation conférant aux régions du Mali des

responsabilités et des capacités effectives sur les affaires locales, et le développement territorial.

Le Gouvernement du Mali a présenté la stratégie spécifique de développement des régions du nord du pays et annoncé une contribution sur ressources propres de 300 milliards de francs CFA (451 millions d'euros) pour la période 2016-2018.

En outre, le Gouvernement du Mali a annoncé l'établissement du Fonds de développement durable prévu par l'Accord. Celui-ci sera doté d'une gouvernance partagée et inclusive et respectera les normes les plus exigeantes en termes de redevabilité et de transparence.

La Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali a été l'occasion de faire le point sur l'engagement financier des partenaires au Mali, qui représentera 2.120 milliards de francs CFA (3,2 milliards d'euros) pour la période 2015-2017, dont un montant de 397 milliards de FCFA (596 millions d'euros) pour les régions du nord sur la base des premières annonces faites au cours de la conférence.

Je signale que le coût global des actions de relèvement rapide, de réduction de la pauvreté et de développement a été évalué pour les six prochaines années à 2 320 milliards de FCFA (3,5 milliards d'euros).

C'est le lieu de remercier tous les partenaires du Mali pour leur mobilisation et leur accompagnement.

2. Dans le cadre des actions de développement des infrastructures :

Le Gouvernement a déjà fait une évaluation de besoins en infrastructures routières et travaille à la mobilisation de ressources financières nécessaires à leurs réalisations. Dans ce cadre, on peut noter que le financement est bouclé, pour la route Gao-Bourem-Taoussa, tandis que celui du tronçon Bourem-Kidal est partiellement acquis.

3. Dans le domaine des services sociaux de base :

Le Gouvernement a entrepris plusieurs actions dans le cadre du plan d'urgence humanitaire. Ces derniers mois, la priorité a été accordée à la riposte anti-paludisme et à l'éducation. C'est dans ce cadre qu'une mission d'évaluation du Gouvernement du Mali s'est rendue sur le terrain pour organiser l'ouverture des classes, qui est aujourd'hui effective à Kidal. Des Kits ont été distribués aux élèves dans certaines écoles de la région.

De même, l'électricité a été rétablie à Kidal et à Ménaka, à travers l'installation des groupes électrogènes.

Nous déplorons malheureusement le manque de collaboration des mouvements signataires de l'Accord, notamment l'occupation de salles de classes, qui a légèrement affecté le bon déroulement du processus, mais les efforts continuent.

4. Concernant le dispositif d'accompagnement :

Il s'agit essentiellement du Comité de suivi et de ses démembrements qui sont déjà en place et qui tiennent régulièrement leurs sessions. Le Gouvernement du Mali déplore toutefois, les lenteurs observées et le manque d'efficacité dans le fonctionnement du Comité de suivi qui, trop souvent, a perdu du temps sur des questions de procédure.

5. Sur le plan politique et institutionnel:

Le Gouvernement a créé un Département ministériel entièrement dédié à la Décentralisation et à la Réforme de l'Etat.

De même, un Comité national de mise en œuvre de l'Accord, présidé par le Premier ministre, Chef du Gouvernement, a été mis en place. Ce Comité est assisté par un secrétariat technique.

Sur ce point, je voudrais préciser que le Comité national de mise en œuvre de l'Accord et son Secrétariat technique ont été créés pour une appropriation nationale du processus par le Gouvernement.

Ce mécanisme qui est ouvert aux mouvements signataires de l'Accord travaillera en étroite coopération avec le Comité de Suivi de l'Accord (CSA).

Par ailleurs, le Gouvernement du Mali et les Partenaires techniques et financiers ont mis en place un mécanisme de concertation visant à s'assurer de la gestion optimale et transparente des ressources destinées à la mise en œuvre de l'Accord.

6. En matière de réconciliation, justice et actions humanitaires :

Les principales activités réalisées dans ce volet portent sur les rencontres communautaires qui, toutes, s'inscrivent dans une dynamique de réconciliation entre communautés à la base. Depuis l'initiative d'Anefis, elles se sont multipliées.

Il est aussi important de noter la mise en place de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation dont les difficultés d'opérationnalisation ont été résolues.

A ce propos, le Gouvernement a adopté, en Conseil des Ministres, le 23 décembre 2015, le décret autorisant son élargissement dans un souci d'inclusivité.

7. En matière de défense et de sécurité:

De façon générale, la situation sécuritaire d'ensemble sur le terrain se caractérise par une certaine amélioration, notamment grâce à la cessation des hostilités entre les parties et à la diffusion des messages d'apaisement et de soutien à l'Accord, prônés régulièrement par toutes les parties.

La Commission Technique de Sécurité (CTS), est en place et se réunit régulièrement. Cependant le Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) reste, quant à lui, à être opérationnel, en dépit des ressources mises à sa disposition par le Gouvernement.

Aussi, serait-il vivement souhaitable de voir la MINUSMA s'impliquer davantage dans cette opérationnalisation du MOC.

S'agissant des Commissions DDR, le Gouvernement a adopté en conseil des ministres, le 29 décembre 2015, un projet de décret relatif à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la Commission nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (CN-DDR) ainsi qu'un décret relatif à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la Commission d'intégration (CI).

Ces textes ont été élaborés suite à un atelier sur le projet de document de stratégie globale du DDR et les textes opérationnels, organisé par le ministère de la Défense et des Anciens combattants avec la participation des représentants des mouvements.

La phase cantonnement du DDR, telle que conçue et voulue par le Gouvernement prévoit un cantonnement avec toutes les commodités essentielles.

Je voudrais à cet égard, attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité d'accélérer le cantonnement et inviter la MINUSMA à jouer pleinement son rôle dans ce processus et amener les groupes armés à coopérer pour la réussite de l'opération.

Pour ce qui concerne les patrouilles mixtes, le Gouvernement du Mali s'est réjoui de la première opération réalisée en novembre 2015.

Nous déplorons depuis le manque de collaboration de nos frères de la CMA, qui disent ne disposer ni d'armes lourdes ni de véhicules pour continuer les patrouilles.

Monsieur le Président

Comme on peut le constater des progrès tangibles ont été accomplis par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Cependant, la persistance d'un certain nombre de défis, en particulier la menace liée à la présence des groupes terroristes au nord du Mali, nous inquiète et nous interpelle. Cette menace est réelle et constitue le défi principal pour le retour de la paix au Mali.

En effet, le regain d'activités terroristes au nord du pays vise clairement à freiner la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation et créer la psychose au sein de la communauté des hommes d'affaires et des investisseurs qui ont, si heureusement commencé à renouer avec la destination Mali, redevenue si prometteuse après la fructueuse rencontre à l'OCDE pour la relance de l'économie malienne. C'est le funeste dessein du groupe terroriste ANSARDINE, inscrit sur la liste des sanctions du Conseil, de ses sous-traitants du Mouvement de Libération du Macina et des autres groupes terroristes AQMI et ALMOURABITOUNE, ceux-là mêmes qui ont revendiqué la série d'actes terroristes qui ont endeuillé le Mali.

Ce fut le cas, le vendredi 20 novembre 2015, lorsque des illuminés d'un autre temps, farouchement déterminés à perpétrer un massacre odieux ont attaqué l'Hôtel Radisson Blu de Bamako. Hélas ! Des amis du Mali de nationalités diverses ont perdu la vie au cours de cette tragédie. En cette douloureuse circonstance, je voudrais réitérer aux familles et aux nations endeuillées les condoléances émues du peuple et du Gouvernement du Mali.

Comme l'a rappelé le Président de la République, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, la réouverture de l'Hôtel Radisson Blu, le 15 décembre 2015, est un symbole mondial de résilience et de refus de la terreur.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Mali est parfaitement conscient que les opérations de maintien de la paix n'ont pas vocation à lutter contre le terrorisme. Malheureusement, force est de constater que la MINUSMA évolue dans un environnement marqué par la présence et les activités des groupes terroristes. Dans le cadre de leurs missions régaliennes, les Forces de défense et de sécurité du Mali, en reconstruction, sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme. Cependant, elles ne peuvent pas à elles seules faire face à ce phénomène, eu égard à l'immensité du territoire et au caractère asymétrique de cette guerre.

C'est le lieu de renouveler notre appréciation à la France pour le travail remarquable accompli par la Force Barkhane dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Je saisis cette occasion pour lancer un appel à l'ensemble de partenaires du Mali pour soutenir les efforts du Gouvernement dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Monsieur _____ le _____ Président
Face à la persistance de ces menaces terroristes, je voudrais, encore une fois, inviter le Conseil de sécurité à envisager, dans le cadre de la relecture du mandat de la MINUSMA, le renforcement de sa capacité opérationnelle en vue de l'adapter au contexte sécuritaire. Comme indiqué au paragraphe 60 du Rapport du Secrétaire général, « il est à craindre que la MINUSMA continuera de se heurter à d'importants problèmes de sécurité posés par les acteurs ne participant pas au processus de paix, à savoir les groupes extrémistes et terroristes et les trafiquants de drogue transnationaux ».

Au regard de cette situation qui constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales, je voudrais réitérer la volonté maintes fois exprimée des Chefs d'Etat et de Gouvernements des entités régionales et sous-régionales africaines en vue de la mise en place d'une force d'intervention rapide pour lutter contre le terrorisme en mutualisant les efforts _____ des _____ Etats _____ voisins. Notre préoccupation est d'autant plus grande que nous craignons un embrasement de l'ensemble de la région du fait des interactions voire d'une jonction entre les groupes terroristes opérant dans le Sahel notamment, au nord du Mali, en Libye- Etat islamique- et dans le bassin du lac Tchad - Boko Haram- (Etat islamique en Afrique).

Monsieur le Président,

Nous devons prendre très au sérieux la menace terroriste dans la région du Sahel. Ce serait commettre une grave erreur que d'accorder un traitement sélectif dans la lutte contre le terrorisme. Les actes de terrorisme, quels qu'ils soient, restent criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, l'époque, le lieu et les auteurs.

C'est pourquoi, la délégation du Mali qui se réjouit de l'adoption, le 17 décembre 2015 de la résolution 2253 (2015) sur l'Etat islamique, invite le Conseil de sécurité à envisager des mesures plus vigoureuses contre les groupes terroristes opérant dans la zone Sahélo-saharienne.

Les obscurantistes qui ont attaqué le Radisson Blu, ceux qui ont arraché tant de vies humaines au Bataclan, ceux qui ont semé la désolation à San Bernardino, et ceux qui font tant de victimes innocentes ailleurs dans le monde, sont tous animés de la même idéologie de la haine, celle de soumettre l'homme à un ordre inhumain.

Ces individus sans foi ni loi n'ont rien à voir avec la religion de MAHOMET, religion de paix et d'humanisme, de respect du prochain, de convivialité entre les hommes et qui prône la préservation du caractère sacré de l'humain.

Nous avons la ferme conviction que rien, absolument rien, ne peut justifier le terrorisme. Aucune cause ne saurait légitimer ce fléau qui n'a ni patrie, ni religion, ni frontière. Face à ce phénomène, nous devons afficher une solidarité et une unité d'actions sans faille.

Alors, nous pourrions clamer haut et fort que la terreur ne triomphera pas. Unis nous vaincrons le terrorisme.

Monsieur le Président

Je ne saurais conclure sans remercier, mon ami, le Ministre Mongi Hamdi, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, Chef de la mission, qui s'apprête à quitter ses fonctions, après une année d'intenses activités.

Je voudrais lui rendre un hommage pour le travail qu'il a accompli à la tête de la MINUSMA et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Je voudrais par la même occasion féliciter mon frère et ami, le Ministre Mahamat Saleh Annadif, diplomate émérite, avec une grande expérience dans le maintien de la paix, pour le choix porté sur sa personne pour diriger la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Je voudrais lui exprimer la totale disponibilité du Gouvernement du Mali à travailler avec lui pour la mise en œuvre accélérée de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale et pour la réussite de sa mission.

Je voudrais à l'entame de cette nouvelle année, vous présenter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité mes vœux de bonne et heureuse année 2016.

Puisse la nouvelle année voir couronner de succès les efforts de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la restauration de la paix et de la stabilité dans le monde. Je voudrais enfin et sur un tout autre plan, à la lumière des avancées enregistrées dans mon pays, inviter le Conseil de sécurité à solliciter le Secrétariat, de mener une réflexion dans la perspective d'un « Exit strategy » de la MINUSMA. Il s'agira, à terme, d'alléger progressivement le dispositif de la Mission qui sera pris en charge au fur et à mesure par les Forces de Défense et de Sécurité reconstituées du Mali dans le cadre de leurs missions régaliennes.

Je vous remercie de votre aimable attention.
